

À qui s'adresse le CRIAVS Centre-Val de Loire ?



A toute personne ou institution concernée par la problématique de la violence sexuelle notamment :

Professionnels de la santé (d'établissements publics, libéraux) :

- Psychiatres,
 - Psychologues,
 - Infirmiers,
 - Éducateurs
-
- Médecins coordonnateurs

Professionnels du milieu judiciaire :

- Experts psychiatres et psychologues,
 - Magistrats, procureurs,
 - Agents des SPIP,
 - Intervenants en milieu pénitentiaire,
 - Éducateurs de la PJJ,
 - Police et gendarmerie,
-
- Professionnels des services sociaux et éducatifs
 - Agents de l'éducation nationale
-
- Usagers et leurs proches
 - Associations de victimes

Professionnels et établissements du champ médico-social

- Lieux d'hébergements
- ITEP, IME, ESAT...

Universités, instituts et services de formation

- Enseignements, conférences
- Soutien des services de soins (SSU...)
- Projets de prévention



Le CRIAVS est situé au niveau -2 de l'hôpital Trousseau avenue de la République à Chambray les Tours.

L'accès se trouve face à la chapelle de l'Institut médico légal (IML).

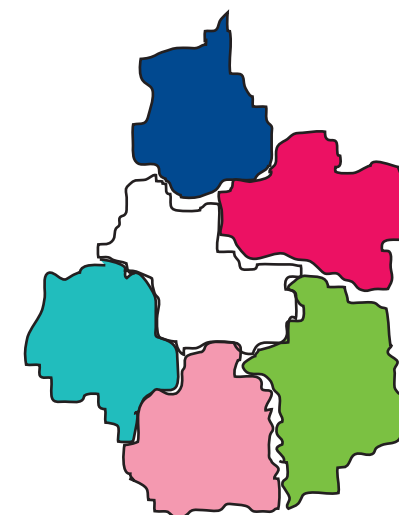
Dos à l'IML, sur la gauche, vous longez la tour de l'hôpital direction les Urgences.

Au milieu suivre la signalétique et prendre l'escalier descendant jusqu'à l'interphone.

<https://www.criavs-cvl.fr/>



Pôle Psychiatrie - Addictologie



CRIAVS Centre-Val de Loire
CHRU de Tours
Hôpital Trousseau
37044 TOURS cédex 9
Tél. : 02 18 37 05 98
Fax : 02 18 37 05 90
<https://www.criavs-cvl.fr/>
e-mail :
criavs.centre@chu-tours.fr

Les 6 missions du du CRIAVS Centre-Val de Loire



1. Lieu d'interface, de soutien et de recours pour tous les intervenants et les équipes :

- Soutien ponctuel (sur une situation particulière),
- Formation à moyen terme (possible pour une équipe entière),
- Accompagnement au long cours

2. Assurer la formation des professionnels

- Formation initiale (sensibilisation de 2 jours)
- Formations spécifiques (sur un thème précis)
- Cycles de conférences thématiques
- Journées d'études ou colloques
- Formations universitaires (DU et DIU en lien avec l'Université de Tours)

3. Etre promoteur d'un travail en réseau

- **Développer les liens entre le domaine sanitaire et judiciaire** (réseau des médecins coordonnateurs, participation à des dispositifs de prise en charge)
- En relation avec différents acteurs **universitaires et professionnels**
- Faciliter l'accompagnement des AVS vers l'accès aux soins notamment dans le cadre des **soins pénalement ordonnés**
- Favoriser la **coordination** des différentes prises en charge

4. Centre de documentation : professionnels et étudiants (lundi - vendredi 9h30 - 17h)

- Consultations et emprunts de documents
- Catalogues en ligne ThéséAS (FFCRIAVS) et Ascodoc psy
- Articles et bibliographies compilés par notre documentaliste
- Possibilité de **recherches bibliographiques**

5. Participer et soutenir la recherche dans le domaine des violences sexuelles

- **Recherches universitaires** (évaluation du risque de violence, évaluation neuropsychologiques, adhésion aux Mythes du viol, etc.)
- Liens avec l'EE 1901 Qualipsy de l'Université de Tours et l'Equipe de recherche EA 4638 LPPL de l'Université d'Angers

6. Engager des démarches de prévention

- **Prévention primaire** : Site d'expérimentation du **numéro unique** destiné aux personnes ayant des fantasmes pédophiles **0 806 23 10 63**
- **Prévention secondaire** : Groupe de travail prévention des violences sexuelles en institution, Programme d'intervention théorico-clinique en institution
- **Prévention tertiaire** : Participation aux **ciné-débats** grand public sur la thématique, participations à des **événements en partenariat**

Pourquoi un CRIAVS ?



Les violences sexuelles sont devenues un phénomène de société largement médiatisé et ont généré des réactions sociales et politiques considérables.

Le cadre des **soins pénalement ordonnés** a continuellement évolué depuis la loi de Juin 1998 relative à l'**injonction de soins** en milieu ouvert. En définissant une organisation interdisciplinaire associant référent soignant, médecin coordonnateur et acteurs du milieu judiciaire, le cadre légal vient interroger et modifier les pratiques d'accompagnement.

Afin d'aider les **professionnels de tout champ** dans l'application de ce dispositif et aussi dans toute prise en charge relative aux auteurs de violence sexuelle, le plan de Santé mentale a préconisé la création de structures régionales : les Centre Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violence Sexuelle (CRIAVS).

Le CRIAVS Centre-Val de Loire (CVL) est une structure de **service public** à dispositif régional (financé par l'Agence Régionale de Santé) portée par le CHU de Tours (pôle de psychiatrie - addictologie).

Il propose plusieurs types d'interventions spécifiques destinées à soutenir le travail des équipes et de tous les professionnels (santé, justice, médico-social...) engagés dans l'accompagnement des Auteurs de Violences Sexuelles (AVS).